

Une assurance qui évolue avec vous!

Créé spécifiquement pour les étudiants qui terminent leurs études, le régime Continuum est fait sur mesure pour vous. Relevez de nouveaux défis et allez de l'avant en toute assurance, sachant que vous pouvez toujours bénéficier d'un régime abordable qui évolue avec vous.

Si vous êtes couvert par le régime de vos parents et/ou par le Régime de soins de santé et dentaires de votre association étudiante, vous aurez à chercher un nouveau régime d'assurance au cours des prochains mois. Inscrivez-vous dans les 30 jours suivant la fin de votre régime actuel pour vous assurer d'une couverture continue à prix abordable.

De plus, en vous inscrivant dans les 30 jours suivant la fin de votre couverture actuelle, vous serez admissible sans même avoir à fournir de preuve de bonne santé.

Un régime d'assurance proposé par
l'administrateur de votre Régime collectif
de soins de santé et dentaires,
l'ASEQ | Studentcare.



La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est
l'assureur et est membre du groupe Financière Sun Life



Continuum vous offre deux options de couverture :

1 Régime de soins de santé



La couverture comprend les soins de santé, les frais d'optique et le programme voyage assistance.

2 Régime de soins de santé et dentaires



La couverture comprend le Régime de soins de santé et la couverture dentaire. Il n'est pas possible de prendre seulement la couverture dentaire.

Pour les étudiants couverts par leur régime étudiant, **nous avons supprimé les examens médicaux.**



Régime complet



Régime abordable



Régime extensible



Pas de prise de sang



Pas de longs formulaires



Pas d'examens médicaux

Que vous soyez retiré du régime étudiant ou non, vous êtes toujours admissible à Continuum.

Si vous étiez couvert par le Régime de soins de santé et dentaires de votre association étudiante :

Vous n'avez pas à passer d'examens médicaux pour être admissible si nous recevons votre demande dans les 30 jours suivant la date de cessation de votre couverture étudiante.

Si vous êtes retiré du Régime de soins de santé et dentaires pour étudiants :

Vous pouvez vous inscrire à Continuum sans passer d'examens médicaux seulement si vous étiez couvert par une assurance similaire et que vous êtes en mesure de fournir une preuve de cette précédente couverture (sujette à révision et approbation par l'assureur). Nous devons avoir reçu votre demande d'adhésion ainsi que votre preuve de couverture dans les 30 jours suivant la date de cessation de votre couverture étudiante.

1 Régime de soins de santé



SOINS DE SANTÉ + FRAIS D'OPTIQUE + PROGRAMME VOYAGE ASSISTANCE

AVANTAGES

RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ

Frais hors province en cas d'urgence	100 %	<ul style="list-style-type: none">- Frais engagés en cas d'urgence hors province- Maximum à vie de 250 000 \$- 30 jours par voyage, voyages illimités- Programme voyage assistance
Médicaments sur ordonnance	80 %	<ul style="list-style-type: none">- Frais de médicaments sur ordonnance admissibles et 5 \$ de frais d'exécution d'ordonnance¹
Lunettes et verres de contact	100 %	<ul style="list-style-type: none">- 125 \$ par période de 24 mois
Examen de la vue	100 %	<ul style="list-style-type: none">- 30 \$ par période de 24 mois
Ambulance	100 %	<ul style="list-style-type: none">- Transport terrestre ou aérien par service ambulancier
Hospitalisation	100 %	<ul style="list-style-type: none">- Chambre semi-particulière - maximum de 100 \$ par jour et de 60 jours par séjour- Hôpital de convalescence - maximum de 20 \$ par jour et de 120 jours par séjour- Prestations d'hospitalisation de 25 \$ par jour
Services paramédicaux / Professionnels de la santé	80 %	<ul style="list-style-type: none">- Physiothérapeutes, ostéopathes, podiatres, diététistes autorisés, audiologistes, orthophonistes sur la recommandation d'un médecin uniquement- Chiropraticiens et naturopathes- Maximum de 30 \$ par visite, maximum annuel de 400 \$ par catégorie de praticiens, maximum annuel global de 800 \$
Services diagnostiques	80 %	<ul style="list-style-type: none">- Examens de laboratoire et radiographies- Maximum annuel de 300 \$
Frais dentaires à la suite d'un accident	100 %	<ul style="list-style-type: none">- Traitement des dents endommagées dans un accident- Maximum annuel de 2 000 \$
Soins infirmiers à titre privé	80 %	<ul style="list-style-type: none">- Maximum de 5 000 \$ par année de référence (maximum à vie de 25 000 \$)
Services et articles médicaux	80 %	<ul style="list-style-type: none">- Location d'appareils médicalement nécessaires, plâtres, attelles, bandages herniaires, membres et yeux artificiels (les appareils myoélectriques sont exclus)- Appareils de correction auditive - 500 \$ par période de cinq ans- Perruques nécessaires à la suite d'une chimiothérapie (maximum viager de 500 \$)- Orthèses, y compris les chaussures orthopédiques (sur mesure uniquement) - une paire par année de référence, sous réserve d'un maximum de 300 \$

2 Régime de soins de santé et dentaires



SOINS DE SANTÉ + FRAIS D'OPTIQUE + PROGRAMME VOYAGE ASSISTANCE + SOINS DENTAIRES

AVANTAGES

RÉGIME DE SOINS DENTAIRES

Soins diagnostiques et préventifs	70 %	- Examens complets tous les 36 mois - Examens périodiques (polissage, radiographies interproximales, application de topique de fluorure, conseils d'hygiène bucco-dentaire), une visite tous les neuf mois - Extraction de dents incluses
Soins de base	50 %	- Obturations, détartrage, autres extractions, restaurations de base, endodontie (traitement radiculaire), parodontie, chirurgie buccale

Maximum annuel pour le Régime de soins de santé (sauf en ce qui concerne les frais hors province en cas d'urgence) : 10000\$ par année par assuré.

L'année de référence : du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

¹ Le régime couvre la plupart des médicaments qui, aux termes de la loi, nécessitent une ordonnance, et ils sont remboursés au prix du produit générique équivalent le moins coûteux.

Les remboursements seront faits pour les frais admissibles qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance-maladie provincial.

Si vous êtes un résident du Québec, vous devez être couvert par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), ou par un régime collectif prévoyant une couverture équivalente, qui est le premier payeur pour les frais de médicaments sur ordonnance. Continuum sera le deuxième payeur conformément aux lois administrées par la RAMQ.

Les remboursements pour les frais dentaires ne peuvent pas dépasser les honoraires prévus par le tarif publié à l'intention des dentistes généralistes par l'association des chirurgien-dentistes de la province où les soins sont reçus.

Maximum prévu par année de référence pour le Régime de soins dentaires : 500\$ la première année de couverture et 750\$ la deuxième année et les suivantes de couvertures.

Admissibilité

Ces régimes sont offerts exclusivement aux étudiants qui :

- sont, ou était un étudiant admissible au programme de garanties collectives de son association étudiante;
- ont moins de 65 ans
- sont résidents canadiens;
- sont couverts par un régime provincial d'assurance-maladie ou par un régime fédéral comportant des garanties analogues.

Une couverture pour vous et votre famille

Vous n'êtes pas la seule personne admissible à la couverture! Vous pouvez aussi ajouter votre conjoint² et/ou les enfants à votre charge³ au régime.

² Le terme «conjoint» s'entend de votre conjoint en vertu d'un mariage ou de tout autre type d'union formelle reconnue par la loi, ou de la personne de sexe opposé ou de même sexe avec laquelle vous cohabitez depuis au moins un an et qui est publiquement présentée comme étant votre conjoint. En tout temps, le régime ne peut couvrir qu'une personne à titre de conjoint.

³ Vos enfants et ceux de votre conjoint (sauf un enfant pris en foyer nourricier) qui ne sont pas liés à une autre personne par le mariage ou un autre type d'union formelle reconnue par la loi, et qui sont âgés de moins de 21 ans. L'enfant de moins de 25 ans (26 ans pour les résidents du Québec) qui étudie à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et dont vous assurez entièrement le soutien sur le plan financier est également considéré comme un enfant à votre charge.

Pour plus d'information, appelez la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie au numéro sans frais **1 800 669-7921** et précisez qu'il s'agit du Régime d'assurance **Continuum**.

Continuez à planifier votre avenir
avec une assurance abordable.

Inscrivez-vous maintenant pour bénéficier des taux concurrentiels de Continuum.

Pour profiter de ces taux, suivez les étapes suivantes :

1. Remplissez le formulaire d'inscription ci-joint.
2. Retournez le formulaire d'inscription dûment rempli
à l'adresse suivante :

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

Régimes d'associations et de groupes d'affinités

C. P. 2001, succ. Waterloo

Waterloo (Ontario) N2J 0A3

Vous avez besoin de plus d'information ?

Appelez la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
au numéro sans frais **1 800 669-7921**, ou visitez le site
www.plancontinuum.com

Le Régime de soins de santé et le Régime de soins de santé et dentaires sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

Le présent dépliant vous est fourni à titre d'information uniquement. Le contrat d'assurance individuelle établi par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie expose, dans leur intégralité, les dispositions, conditions, exclusions et restrictions qui régissent le Régime de soins de santé et le Régime de soins de santé et dentaires.

